

VOLAILLES - PALMIPÈDES

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

MISE A JOUR DE LA BIOSÉCURITÉ : ITEM® LA RÉALITÉ VIRTUELLE AU SERVICE DE L'OBSERVANCE EN BIOSÉCURITÉ

OBJECTIFS

> Maintenir ses compétences en termes de biosécurité en atelier volailles/palmipèdes de manière ludique et efficace selon l'arrêté du 29 sept 2021 : grâce à l'outil ITEM®

INTERVENANTS



Formateur vétérinaire exerçant en aviculture formé à la pédagogie et formé à l'utilisation des outils ITEM®.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège

INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Léa DUFRECHOU
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

MISE A JOUR DE LA BIOSÉCURITÉ : ITEM® LA RÉALITÉ VIRTUELLE AU SERVICE DE L'OBSERVANCE EN BIOSÉCURITÉ



VOLAILLES - PALMIPÈDES

PROGRAMME

Formation conforme aux exigences des organisations de production dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion de la Biosécurité (Point B de l'annexe I de AM du 29/09/21).

> Sensibilisation, apports et appropriation de la biosécurité en volailles ou palmipèdes à partir de l'outil ITEM®

ITEM® associe serious game (jeu de plateau interactif) et réalité virtuelle (lunettes 3D) comme préambule à une réflexion de groupe sur la BIOSÉCURITÉ des élevages.

> **Le contenu interactif permettra d'approfondir les connaissances et compétences sur la gestion du plan de biosécurité :** mesures d'hygiène, organisation au sein de l'exploitation, séparation des unités de production, circulation des personnes et des véhicules, plan de nettoyage et de désinfection, type de documents à conserver et à mettre à jour, enregistrements à réaliser (traçabilité).

DURÉE

1/2 JOUR (4 HEURES)

PUBLIC

ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE LEURS OBLIGATIONS DE MANAGEMENT DE LA BIOSÉCURITÉ ÉLEVÉS OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

PRÉ-REQUIS

AVOIR RÉALISÉ LA FORMATION RÉGLEMENTAIRE DE BASE BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES/PALMIPÈDES

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE ET INTER-ACTIVE, ANALYSE DE SITUATION PAR DES SERIOUS GAME ET LUNETTES 3D, ÉTUDE DE CAS, ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE, BRAINSTORMING

EVALUATION DES ACQUIS

QUIZ EN DÉBUT DE SESSION, EXERCICES DE MISE EN SITUATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE EXPLOITATION EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

• AGRICULTEUR : 180,83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPAT.
• POUR LES AUTRES OPKO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

